Le ventre avait été tranché et les cuisses coupées à la hauteur de l'aine. Le dos était lardé de coups de couteau superficiels, car, ni le cœur, ni le foie n'avaient été touchés.

Quelques poils grisonnants au milieu de la poitrine indiquaient que la victime était d'un certain âge. La section des chairs avait été faite avec un couteau très affilé, les os sciés par une main ferme et assez habile.

De la victime, qui devait être d'une taille au-dessus de la moyenne, il ne restait que le tronc, une masse informe haute de cinquante centimètres au plus.

Le crime était récent; on remarqua dans le sac des taches de sang très fraîches; le corps, d'ailleurs, ne répandait aucune odeur.

Après le corps le sac fut l'objet d'un minutieux examen; on releva soigneusement les initiales *F. B.*, et cette inscription: *Fratelli Cattano*. Le sac, semblable à ceux servant à transporter du riz, avait autrefois contenu du charbon; la ficelle qui le liait était une mince corde d'un usage courant.

Cet examen, superficiel il est vrai, n'amena la découverte d'aucun indice pouvant fournir une indication quelconque sur la victime et les assassins.

M. Ramondenc, après avoir recueilli tous ces renseignements, entendu la déposition du marinier, reparti à huit heures et demie après avoir ordonné le transfert du corps dans le cabinet du docteur Lacassagne, médecin légiste de la faculté de médecine et prié Marionel d'attendre le lendemain chez lui les membres du parquet.

Aussitôt, à Lyon, M. Ramondenc se fit donner, au palais de justice les noms et signalements de toutes les personnes appartenant au sexe masculin signalées comme disparues. Jusqu'à une heure assez avancée, en compagnie de ses secrétaires, il compulsa les dossiers, pendant que ses agents se mettaient à la recherche de tous les disparus. Aujourd'hui l'enquête s'est bornée là.

Lyon, 12 décembre. — Le nom de Cattaneo, marqué sur le sac qui contenait le cadavre, est celui d'un négociant en riz, de Genève.

Des recherches sont faites dans le Rhône pour retrouver les autres parties du corps. Le trouc a été transporté ce matin à la Morgue, où l'autopsie en sera pratiquée.

On avait cru, d'abord, à une lugubre mystification d'un étudiant en médecine, mais on a maintenant la conviction qu'on est bien en présence d'un crime.

A MADAGASCAR

Berlin, 12 septembre. — Le *Tageblatt* de Berlin a reçu de Port-Louis un télégramme portant qu'une querelle aurait éclaté entre la reine de Madagascar et son mari, le premier ministre Rainilaiarivony.

M. Le Myre de Vilers aurait quitté l'île pour rentrer en Europe, après avoir communiqué la déclaration de guerre.

On mande au contraire de Tamatave aux journaux anglais, par un câble annonçant l'arrivée du steamer *Perillo* avec sept cents soldats français, que M. Le Myre de Vilers a adressé une nouvelle communication au gouvernement malgache. Aucun renseignement n'est encore parvenu à Paris au sujet des dissentiments qui auraient éclaté à la cour d'Emyrne. D'autre part, les dernières nouvelles reçues de Madagascar annonçaient que M. Le Myre de Vilers était toujours à Tamatave.

Paris, 12 décembre. — C'est aux Comores qu'un sanatorium complet va être établi en vue de l'expédition de Madagascar. D'autre part, des baraquements seront construits sur certains points salubres de Madagascar.

En vue de la campagne de Madagascar, le ministre de la guerre autorise les militaires de l'armée de terre à demander leur passage dans l'infanterie ou l'artillerie de marine.

Le commerce et l'industrie de la draperie

AU MEXIQUE

Le commerce de la draperie au Mexique est relativement assez faible en comparaison du chiffre de la population mexicaine.

En effet, les Indiens proprement dits, qui forment à peu près les trois quarts de la population du Mexique, ne se vêtissent que de *manta*, sorte de toile de coton écrue, à mailles peu serrées et de qualité très ordinaire. Cette toile, qui est large environ de 83 centimètres, se vend au détail de 10 à 15 centavos la vara, unité de longueur au Mexique et correspondant à 83 centimètres.

Fabrication des casimirs. — La fabrication des draps et casimirs et une des plus florissantes industries du Mexique, après toutefois le tissage des cotonnades et l'industrie de la poterie.

Mais elle est loin d'avoir atteint l'importance qu'elle devrait avoir. Cette infériorité provient de diverses causes parmi lesquelles il faut citer la qualité médiocre des laines employées, leur mauvaise préparation et quelque peu aussi le manque de connaissances des ouvriers.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, le Mexique ne possède que peu de pâturages par suite du manque presque absolu d'eau durant la moitié de l'année.

Manquant de nourriture, quelquefois d'eau potable (en certains endroits et principalement dans l'Etat fédéral de Chihuaha, les troupeaux cheminent souvent pendant des journées entières sans pouvoir se désaltérer, décimés par de terribles épidémies de typhus, les moutons vivent dans un état de langueur influant d'une manière notable sur leur production lainière, et ne donnent que des laines très courtes, grosses et peu souples.

Ce point a toujours été une des causes principales de la mauvaise qualité des draps fabriqués dans le pays. Aussi a-t-on cherché à y remédier de différentes manières.

Les industriels essayèrent d'améliorer la race ovine mexicaine par le croisement.

A cet effet, ils firent venir d'Europe diverses espèces de moutons et principalement de moutons espagnols. Malheureusement, l'influence du mauvais régime alimentaire et peut-être aussi du climat des hauts plateaux se manifesta rapidement. Les nouveaux produits ne réalisèrent pas les espérances que l'on attendait d'eux et, de plus, les moutons importés dégénérèrent si rapidement qu'à chaque tonte la laine était de moins en moins souple, plus courte et plus grosse. La dégénération de la race était continue et cet essai, qui aurait pu doter le Mexique d'une industrie florissante, fut absolument infructueux.

On renouvela cependant cet essai et l'on a pu constater, durant ces dernières années, une légère amélioration dans la qualité de la laine produite.

D'autres établissements industriels, parmi lesquels il convient de citer la « Minerva », une des plus importantes fabriques de drap du district de Mexico, essayèrent d'employer des laines d'importation étrangère.

Les draps produits alors furent de qualité supérieure; ils pouvaient aisément faire concurrence aux casimirs et draps d'importation étrangère, mais ils revinrent presque aussi cher.

Mauvaise préparation des laines avant le tissage. — En dehors de l'infériorité due aux matières premières, il en est une autre non moins grave, mais à laquelle il serait plus facile de remédier : la mauvaise préparation des laines avant leur filage.

Tissage des draps. — Le tissage seul est assez bien exécuté. L'outillage est généralement excellent. Les machines employées sont des plus perfectionnées et sont généralement nord-américaines, anglaises ou belges. L'habileté des ouvriers employés se développe chaque jour et ils arrivent bientôt à fournir les draps irréprochables comme tissage.

Aspect du drap mexicain. — Le drap mexicain se divise en deux classes : le drap fin et le drap courant.

Le drap ordinaire ou courant est d'aspect mat, est rugueux au toucher et peu souple. Par suite de la mauvaise préparation de la laine, il est graisseux au toucher et dégage une forte odeur de mouton.

Le drap fin conserve toujours un peu de rudesse au toucher, mais il est beaucoup mieux tissé que l'autre qualité. En ces derniers temps, les perfectionnements ont été assez importants et l'on est parvenu à faire des draps aussi fins et aussi souples que les casimirs étrangers, mais ils sont toujours plus graisseux et manquent de luxe.

Le Mexique ne possède que quelques fabriques de draps et de casimirs.

Le district fédéral de Mexico en possède quatre importantes, qui sont celles de la « Minerva, » d' « Idelfonso, de l' « Aguila » et de « Victoria. »

Dans l'intérieur du pays, les manufactures sont très disséminées et les deux plus importantes se trouvent l'une à Monterey et l'autre à Celaya.

Cette dernière peut être considérée comme la première du Mexique par la qualité du drap produit et surtout par les perfectionnements apportés dans la fabrication.

Echantillons. — Ce rapport est accompagné de 18 échantillons de draps de fantaisie, de fabrication mexicaine et dont on peut prendre connaissance au ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (Direction du Commerce extérieur.— 3e Bureau), 80, rue de Varenne.

IMPORTATION

L'importation des casimirs européens qui, il y a quelques années, atteignait une assez grande importance, est actuellement beaucoup moins importante et tend chaque jour à diminuer.

Cette décadence peut être attribuée à trois raisons principales.

1° La baisse de l'argent ;

2° La pauvreté du Mexique ;

3° La fondation de manufactures de tissus de laine dans le pays et les perfectionnements chaque jour apportés dans cette fabrication.

La baisse de l'argent, arrivée si brusquement il y a quelques années, a jeté un trouble profond dans l'importation générale et principalement dans la branche des tissus.

La piastre mexicaine étant descendue de 4 fr., cours moyen d'alors, à 2 fr. 60 et même 2 fr. 50, cours actuel, les prix des casimirs et des draps se sont augmentés de près de cent pour cent.

C'est ainsi qu'un casimir acheté en Europe 3 fr. et revenant alors au Mexique, tous frais payés, de p. 2 à p. 2,50 coûte aujourd'hui 5 et 6 p.

A cette non-valeur de l'argent, il faut aussi ajouter les variations du cours du change de la piastre, qui, tout en étant moins préjudiciables, sont cependant un corollaire des plus importants de cette dépréciation.

En effet, les achats en Europe sont rarement faits au comptant; le délai ordinaire est de six mois. Le commerçant du Mexique, par exemple, ne saura qu'à l'échéance de sa dette à quel prix les marchandises qu'il a achetées lui reviennent réellement. Si, à l'échéance, l'argent a encore baissé, il est obligé de débourser plus de piastres. Aussi, dans cette prévision, augmente-t-il de quinze et vingt pour cent ses prix de revient.

Les droits de douane, eux aussi, ont été augmentés considérablement. Actuellement les tarifs sont ainsi fixés :

Pesant de 100 à 250 gr. le mètre carré, les draps et casimirs payent p. 1,75 kilog. net.

De 250 à 450 gr. ils payent 3 p. le kilogramme, poids net.

De 450 à 600 gr. ils payent p. 2,50 et, pesant plus de 600 gr., il est couvert 2 p.

La grande pauvreté de la majorité des habitants du Mexique, due en partie il y a trois ans à la perte presque totale des récoltes et à la médiocrité de celles-ci durant ces dernières années, est aussi une cause de diminution de l'importation drapière.

En même temps, des fabriques se fondaient dans le pays. La baisse de l'argent, les droits de douane que le gouvernement mexicain établit pour protéger cette industrie naissante, le bon marché relatif des casimirs produits permirent à ces draps de mauvaise qualité de lutter contre les articles d'importation.

Puis les perfectionnements apportés augmentèrent la qualité des articles indigènes et leur permirent de lutter chaque jour avec plus d'avantage.

La situation faite à cette importation est des plus critiques et la baisse de l'argent s'accentuant encore, les casimirs mexicains resteraient seuls maîtres du marché du Mexique, surtout si les progrès déjà réalisés continuent à améliorer les qualités produites.

Pour essayer de lutter contre les produits du pays, certains commerçants français ont fait venir des casimirs tramés laine et coton, fabriqués spécialement à cet effet. Ils sont achetés à Paris 1 fr. 50 environ le mètre. Ce prix, certes, est le meilleur marché que l'on puisse obtenir et, malgré cela, ils reviennent au Mexique à p. 3.

Ces draps, quoique ayant plus de vue que ceux du pays, sont cependant, et avec juste raison, délaissés pour ces derniers, car il est naturel que les acheteurs préfèrent une étoffe pure laine, moins belle peut-être, mais d'un usage beaucoup plus durable.

On peut dire que, depuis deux ans, le chiffre de l'importation des casimirs et draps pour hommes a baissé de plus de moitié.

Importation française. — L'importation française des casimirs est encore aujourd'hui la plus importante, quoique l'Angleterre lui fasse une concurrence sérieuse,

On peut calculer que l'importation française représente quarante pour cent de l'importation totale. Cependant il serait bon de déduire cinq pour cent, car on comprend dans les chiffres cités plus haut les draps de provenance étrangère achetés en France et expédiés comme français.

Les draps d'Elbeuf, de Louviers et de Roubaix, les draps noirs de Sedan, sont principalement importés.

Importation anglaise. — L'Angleterre suit de très près l'importation française; elle est, avec la Belgique, sa plus forte concurrente,

La majorité des draps anglais importés sont fabriqués à Leeds et à Bradford. Cette importation comprend trente pour cent de l'importation totale,

De plus, les fabriques anglaises envoient des voyageurs qui font connaître les produits anglais et augmentent ainsi l'importation anglaise au détriment de la nôtre.

Importation belge. — La Belgique importe aussi une assez grande quantité de casimirs et son importation peut représenter quinze pour cent de l'importation totale.

Les qualités importées proviennent principalement de Verviers et sont presque toujours vendues comme françaises.

Autres pays. — Enfin, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie se partagent les dix pour cent restant.

Quant à l'importation nord-américaine, elle est nulle, ou à peu près nulle.

Telle est à peu près la situation actuelle des casimirs sur le marché mexicain.

L'importation diminue chaque jour par suite de la production indigène et il est à craindre que, le change de l'argent ne s'améliorant pas, cette importation devienne nulle et que le Mexique produise lui-même tous les draps nécessaires à sa consommation.

André BEAUFILS,

Titulaire d'une bourse commerciale de séjour à l'étranger.

NOUVELLES DU JOUR

Une lettre de M. Favette aux députés

Paris, 12 décembre, — M. Favette vient d'adresser à tous les députés une circulaire dans laquelle il proteste contre les imputations dont il a été l'objet et renouvelle les explications que MM. Lourties et Jules Roche ont données à son sujet à la tribune; il se plaint de la lenteur que l'on met à faire la lumière et termine ainsi :

« La Chambre a paru ajouter foi à la légende, je lui devais la vérité. Il faudra qu'on connaisse tous les dessous de cet ignoble chantage. Je les dévoilerai tous, je ferai la lumière la plus éclatante.

» Mais je veux pour cela attendre maintenant que la justice, *enfin saisie de toutes les pièces*, ait statué. »

La trahison du capitaine Dreyfus. — L'entretien de M. de Munster et du Ministre des affaires étrangères.

Paris, 12 décembre. — D'après une note officieuse, il est absolument inexact que M. de Munster ait entretenu M. Hanotaux de l'affaire du capitaine Dreyfus autrement que pour protester contre les allégations qui mêlaient l'ambassade d'Allemagne en France à cette affaire.

La même note dément que le ministre des affaires étrangères ait remis au comte de Munster aucun document ou aucune pièce de quelque nature que ce soit, se rapportant soit à l'affaire Dreyfus, soit à des faits d'espionnage.

On remarquera que cette note dégage uniquement l'ambassade d'Allemagne, comme source du document accusateur contre le capitaine Dreyfus.

Nous n'avons jamais indiqué cette provenance que d'après les journaux qui l'indiquaient, mais il nous revient ce soir de bonne source que la pièce en question a été soustraite exactement au grand état-major à Berlin, pour être ensuite transmise au ministère.

Paris, 12 décembre. — Les juges suppléants du Conseil de guerre qui jugera le capitaine Dreyfus, le 19, sont le commandant Altmayer du 13e d'artillerie, et les capitaines Curi et Thibaudin des 74 et 131e de ligne.

Un incident au Conseil général de l'Hérault

Montpellier, 12 décembre. — Le conseil général de l'Hérault s'est réuni en session extraordinaire pour voter sur une question d'assistance médicale gratuite. Dès l'ouverture de la séance, un conseiller, M. Dental, déclare qu'une plainte a été déposée contre lui l'accusant, étant maire de Florensac, d'avoir fouillé des tombes et mutilé des cadavres. M. Dental accuse le sous préfet de Béziers de cette délation, puis se retire en disant : « Ils auraient dû ajouter que je les avais mangés ».

Un grave incident au Conseil municipal de Semur

Dijon, 12 décembre. — Un incident très grave a signalé la dernière séance du Conseil municipal de Semur. Le maire, M. Lenoir, ayant publiquement provoqué par des expressions injurieuses, l'un des rédacteurs de l'*Indépendant*, M. Droin, celui-ci fit remarquer qu'il ferait mieux de s'occuper des affaires de la ville. Le maire invita M. Droin à sortir et l'entraîna au secrétariat de la Mairie, sous prétexte d'explications.

Là, M. Lenoir, dans un état d'exaspération indicible, renouvela ses injures et, tirant un revolver de son gilet, dit à M. Droin : « Voilà qui n'a pas été fait pour les chiens. Si vous et votre rédacteur en chef continuez à me critiquer, je vous crèverai la peau à tous les deux. » Une enquête est ouverte.

Un communiqué de l'Union socialiste de Carcassonne

Carcassonne, 12 décembre, 10 h. — Le bureau de la chambrée de l'Union socialiste adresse aux journaux locaux le communiqué suivant :

« La chambrée de l'Union socialiste de Carcassonne, réunie en assemblée générale le 8 décembre 1894, décide, au sujet de la proposition du comité Brisson, Floquet, Bourgeois, etc., de ne pas donner son adhésion à la politique dudit comité et qu'elle ne peut aliéner son indépendance, surtout n'y voyant figurer aucun membre du parti socialiste.

» Néanmoins, la chambrée s'engage à soutenir toutes les politiques qui pourront donner un lendemain franchement socialiste à 1896. »

La santé du duc d'Orléans

Bruxelles, 12 décembre. — Le duc d'Orléans est indisposé; il a pris froid, ce qui l'oblige à des ménagements. Le nombre des visiteurs s'accroît.

Le discours du chancelier de l'empire allemand — Le rappel des Jésuites

Berlin, 12 décembre. — La foule avec laquelle a été accueilli le discours-programme du chancelier de Hohenlohe ne fait que s'accentuer.

Aucun parti ne se déclare satisfait.

Le centre catholique se accusite avec réserve la proposition du chancelier de former une majorité gouvernementale avec le parti conservateur.

Comme condition à son concours, il a demandé le rappel des jésuites et le retrait du projet d'impôt sur le tabac.

L'emprunt russe. — Souscription close

Saint-Pétersbourg, 12 décembre. — Suivant des informations reçues de l'étranger, les demandes préalables pour le nouvel emprunt russe de quatre cents millions de francs s'élèvent à 4 milliards sur les marchés financiers européens.

Londres, 12 décembre. — La souscription de l'emprunt russe est déjà close.

Un projet de douzièmes provisoires

Paris, 12 décembre. — Le gouvernement a l'intention de déposer lundi, le projet de douzièmes provisoires. Ces douzièmes seront au nombre de deux. On craint que le vote d'un troisième douzième ne soit nécessaire. Dans ces conditions, et à moins de complications possibles, la Chambre pourra se séparer à la fin de la semaine prochaine. Elle doit rentrer, comme on sait, le deuxième mardi de janvier.

Une élection législative dans la Côte d'Or

Paris, 12 décembre. — Les électeurs de la 2e circonscription de Beaune (Côte-d'Or), sont convoqués pour le dimanche 6 janvier, à l'effet d'élire leur député, en remplacement de M. Guéneau, décédé.

Un vol sacrilège. — Le curé meurt d'émotion

Turin, 12 décembre. — Un vol sacrilège vient de s'accomplir dans une église du Piémont, à Saluzzo. Des voleurs ont emporté l'ostensoir avec l'hostie et la pyxide remplie des espèces sacrées.

Averti du vol sacrilège, le curé, saisi d'indignation et d'épouvante devant ce monstrueux forfait, s'est évanoui et il est mort subitement.

Mort subite de sir John Thomson

Londres, 12 décembre. — Sir John Thomson, premier ministre du Canada, qui avait succédé à M. Mercier, est mort subitement cet après-midi à Windsor, en sortant du déjeuner qui a suivi le conseil privé auquel il avait assisté,

Au Reichstag allemand — M. Liebknecht rappelé à l'ordre

Berlin, 12 décembre. — M. Rickert déclare que les libéraux ne voteront aucun impôt qui soit de nature à peser sur les classes inférieures.

M. Liebknecht déclare que les socialistes qui se lèveraient au moment où l'on adresse des vivats à l'Empereur seraient indéles à leurs opinions. Il ajoute que le discours du trône a promis d'un côté des mesures en faveur des classes ouvrières et d'un autre côté une loi destinée à bouillonner le peuple, — que c'est là de l'hypocrisie.

Ces paroles provoquent une grande agitation dans l'assemblée. L'orateur est rappelé à l'ordre.

A la Chambre italienne. — Encore une séance agitée

Rome, 12 décembre. — La séance, aujourd'hui encore, a été très agitée. Le garde des sceaux est obligé d'énoncer les nombreuses mesures de répression appliquées aux magistrats qui ont pris part à l'instruction du procès de la banque romaine.

Le procureur général près la cour de cassation, M. Santa Maria, ancien garde des sceaux, a été lui aussi, frappé.

Un des membres de la commission de cinq qui examine les documents dérobés, déclare que le travail de cette commission est très avancé et que la Chambre sera saisie bientôt de son rapport sur ces documents qui soulèvent tant d'agitation.

La prorogation de la Chambre italienne

Rome, 12 décembre. — M. Crispi a eu ce matin un entretien d'une heure avec le roi. Le bruit court que le souverain aurait accordé à M. Crispi la faculté de proroger la Chambre.

Les fraudes électorales de Toulouse

Toulouse, 12 décembre. — La chambre des mises en accusation poursuit activement son enquête. Il faut s'attendre à un scandale qui produira une grande sensation dans le monde politique. A la suite des interrogatoires nouveaux subis par Mascaras, un mandat d'arrêt a été décerné contre Couderc, maître de dernier a quitté Toulouse et s'est réfugié à Barcelone.

M. Léopold Labat, ancien candidat aux élections législatives de 1889, a déposé aujourd'hui devant le magistrat instructeur. La preuve est maintenant acquise que les procès-verbaux de l'élection Calvinhac ont été faussés. La commission de recensement, le préfet et l'administration radicale sont compromis. On s'attend à des inculpations nouvelles.

L'affaire du capitaine Dreyfus

Paris, 12 décembre. — M. Hanotaux fait publier encore aujourd'hui que, sur le conseil de ses médecins, il continuera à garder la chambre pendant quelques jours encore.

La *Patrie* n'hésite pas à dire que si le général Mercier a fait photographier les documents accusateurs qu'on s'était procurés d'abord, — on sait comment, — contre le capitaine Dreyfus, c'est qu'immédiatement après M. Hanotaux avait restitué ces documents à l'ambassadeur étranger qui était venu lui demander si le gouvernement allait juger publiquement Dreyfus et échafauder tout le procès sur des pièces provenant d'un détournement.

Le mariage d'Ortiz

Paris, 12 décembre. — Ortiz, qui est toujours à Mazas, en attendant son départ prochain pour la Guyane, est sur le point de se marier. Il épouse Mlle Antoinette Cazals, la jeune et jolie Montmartoise dont il fut tant parlé au moment du procès des Trente. La cérémonie aura lieu samedi prochain.

La future Mme Ortiz suivra son mari en Guyane, si la préfecture, à défaut de bonnes âmes compatissant à ce dévouement conjugal, veut bien lui en donner les moyens.

Situation météorologique. — Roubaix, 13 déc.— Hauteur barométrique : 768. Température :

A 7	heures du matin	1	degrés au-dessus de zéro.
A 1	— du soir	5	— au-dessus de zéro
A 5	— —	3	— —

ERREUR PARDONNABLE

— Quels splendides œillets! Ah! c'est une merveille, Et leur suave odeur n'eut jamais sa pareille !
— Ne vous y trompez pas, ces fleurs sont en papier, Mais sous elles j'ai mis un savon de Vaissier.
Comtesse de G..., à l'inventeur du savon du Congo.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Election partielle du dimanche 16 décembre

CANDIDATS :

MM. JULIEN LAGACHE ;	*Membre sortant*
ELOY-DUVILLIER ;	id.
EMILE ROUSSEL ;	id.
EUGÈNE MOTTE ;	id.
FLORIN-CHOPART ;	id.

Ajournement de la séance du Conseil municipal. — La séance du Conseil municipal, qui devait avoir lieu, demain vendredi, à huit heures du soir, est remise à une date qui sera ultérieurement indiquée.

Chambre de commerce de Roubaix. — La Chambre de commerce se réunira à la Bourse, demain vendredi, 14 décembre, à 4 heures du soir. 1° Question du marché à terme; lecture du rapport. 2° Questions et communications diverses.

Remboursement de l'emprunt de 1 382.000 francs. — *Les détenteurs de titres retardataires.* On sait que le remboursement de l'emprunt de 1,382,000 francs, confié aux soins de la Caisse municipale, a commencé le samedi 1er décembre, et l'on ne sera pas peu surpris d'apprendre que plus de 250,000 francs n'ont pas encore été réclamés par les détenteurs de titres.

Nous avons cependant appelé l'attention des obligataires sur ce point d'une très grande importance, *en fait de placement de capitaux, que les fonds laissés* ainsi entre les mains de la Ville ne produiraient plus aucun intérêt à dater de l'ouverture des opérations.

Construction d'un aqueduc collecteur sous le sol du chemin de grande communication n° 9. — *Interruption de la circulation des voitures.* — On procède en ce moment à la construction d'un aqueduc collecteur sous le sol du chemin de grande communication n° 9, entre le chemin vicinal, portant le même numéro, et le pont du canal de Roubaix. Pour faciliter l'exécution des travaux, et prévenir les accidents, un arrêté préfectoral, en date du 8 décembre, a interdit la circulation des voitures, du 11 au 31 inclus, à Tourcoing, sur le chemin de grande communication dont il s'agit, entre le chemin vicinal ordinaire n° [illegible] (rue Claude-Bernard) et le pont du canal de Roubaix.

Pendant cette interruption, la circulation se fera entre Roubaix et Mouveaux, par la branche du chemin vicinal précité, longeant en partie le canal de Roubaix, et celle passant devant le cimetière du hameau du Blanc-Seau.

La nouvelle ligne des tramways de Roubaix à Lannoy. — Mercredi, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, un tramway est parti de la Grand'Place de Roubaix, pour Lannoy, à l'effet de s'assurer du bon fonctionnement de cette ligne qui vient d'être terminée.

Dans la voiture avaient pris place MM. Delacroix, ingénieur, chef de l'exploitation, Cantagrel, ingénieur, Forter, chef de dépôt, Thuvien et Carette fils, entrepreneurs des travaux.

Le voyage, aller et retour, s'est effectué dans d'excellentes conditions. La ligne sera incessamment exploitée.

La conférence du R. P. Létendard à Saint-Sépulcre. — Mercredi soir, à huit heures, une très-nombreuse assistance emplissait la vaste enceinte de l'église Saint-Sépulcre, à l'occasion de la conférence que le R. P. Létendard y a donnée sur la grande héroïne française Jeanne d'Arc. Dans le chœur avaient pris place un grand nombre d'anciens soldats au milieu desquels se trouvait M. l'abbé Clarisse, qui a été pendant longtemps aumônier militaire.

Dans sa conférence, le R. P. Eudiste a fait ressortir dans la mission de Jeanne d'Arc la manifestation de l'action divine, qui s'est produite dans des circonstances qui l'ont rendue évidente. Dieu, a fait remarquer le prédicateur, a manifesté son amour pour la France dans un temps où tout était désespéré et où les ressources humaines étaient tout à fait impuissantes. En second lieu il a choisi, comme intermédiaire, une personne faible et incapable par sa nature à accomplir les grandes choses qu'elle a réalisées par l'intervention divine qui a ainsi rendu son action incontestable.

Dans le développement, plein d'un poignant intérêt, de ces deux ordres d'idées, le R. P. Létendard a mêlé des considérations religieuses et patriotiques dont l'accent chaleureux a remué profondément le cœur des assistants. En terminant il a fait appel à la générosité de ses auditeurs en faveur de l'église qui est en construction à Domrémy et où, suivant la demande formulée par Jeanne d'Arc à Charles VII, des prières monteront vers Dieu pour les soldats sous les drapeaux ou morts au service de la patrie.

A la suite de la conférence, a eu lieu un salut solennel dont les chants ont été exécutés par la chorale. Après la bénédiction du T.-S. Sacrement, celle-ci a interprété une hymne à Jeanne d'Arc de M. H. Peers, son directeur, qui a été favorablement goûtée par l'assistance.

Une cure merveilleuse par la trachéotomie et le sérum. — Dans le quartier de l'Epeule, rue Lavoisier, une petite fille de deux ans et demi, Hélène Leclercq, nièce de M. l'abbé Leclercq, ancien vicaire de Notre-Dame, vient d'être guérie du croup dans les circonstances suivantes :

Dimanche matin, cette enfant devint subitement malade. Lundi soir, son état s'étant considérablement aggravé, M. le docteur Lepers fut mandé et déclara que l'enfant était atteinte du croup, et que le seul moyen était de se rendre à Paris, à l'institut du docteur Roux, pour se procurer du sérum. L'oncle de l'enfant partit le soir même muni d'un billet du médecin. Mardi à midi, l'enfant est mourante. MM. les docteurs Lepers et Carrette pratiquèrent d'urgence la trachéotomie afin d'arriver encore à temps à la sauver, car M. Leclercq avait annoncé par dépêche qu'il serait de retour à 6 heures du soir.

A l'heure indiquée, M. Leclercq était chez lui. Les médecins l'attendaient. Le tube de sérum, contenant 20 centimètres cubes du précieux liquide. A ce moment la température de l'enfant était de 41 degrés 8/10. Après avoir fait l'antisepsie nécessaire au moyen de la nouvelle seringue du docteur Roux, on pratiqua l'injection dans le flanc gauche. A dix heures du soir, l'enfant fut visitée à nouveau par le docteur Lepers qui constata que la température était descendue à 38 degrés 3/10, et que les fausses membranes sortaient en grande quantité par la canule trachéale. Mercredi matin, la température était normale. La petite Hélène était sauvée!

Une fillette brûlée vive. — Mort de la victime. — La jeune Marie Deroubaix, qui est tombée, lundi soir, dans une marmite d'eau bouillante, que sa mère avait déposée, non dans sa cuisine, mais dans la cour Beele, où elle habite, rue de Coligny, n'a pas survécu à ses horribles brûlures.

L'enfant est morte, mardi, à onze heures du soir.

Une mère dénaturée. — Nous avons dit, il y a quelque temps, qu'un petit garçon de quatre ans, répondant au nom d'Oscar, avait été trouvé errant sur la place de Wattrelos, et déposé à l'hôpital de cette ville.

Une journalière, Léonie Delbart, âgée de 23 ans, sans domicile fixe, est venue, mardi à sept heures du soir, au commissariat de police de M. Cordier, et a déclaré avoir abandonné, non-seulement son fils Oscar à Wattrelos, mais encore son autre enfant, Victor, qu'elle a laissé seul, il y a un mois environ, sur la route de Roncq. Nous avons annoncé la mort de ce dernier.

La mère dénaturée a été mise en état d'arrestation.

Une saisie de poissons à la Halle. — Trente-cinq kilogs de poissons reconnus impropres à la consommation ont été saisis à la Halle, place du Trichon, par M. Mesplomb, sous-inspecteur des denrées alimentaires.

Menus faits. — La police de sûreté a procédé, mardi soir, à l'arrestation, rue de Naples, d'un journalier, Henri Boucquois, âgé de 5[illegible] ans, né à Bruges, contre qui un arrêté d'expulsion a été pris le 20 février 1894.

TOUFFLERS. Une poursuite mouvementée. Capture de 1,040 kilogrammes de tabac. — Deux douaniers blessés. — Mardi, vers cinq heures du soir, le sous-brigadier de douane Lebas, les préposés Delourme et Lequin, de service au bureau de douane de Toufflers, virent arriver vers eux trois voitures qu'ils jugèrent bien vite montées par des fraudeurs.

Ils ne s'étaient pas trompés : à peine les trois hommes avaient-ils pris leurs dispositions respectives que de vigoureux coups de fouet cinglaient les flancs des chevaux, et comme un éclair, les trois voitures passaient devant le bureau. Les trois douaniers se mirent à leur poursuite, tout en tirant des coups de revolver, mais ils perdaient considérablement de terrain.

Heureusement, en arrivant à Lannoy, ils trouvèrent stationnement une voiture légère attelée d'un bon cheval, ils s'empressèrent d'y monter [illegible] avec le brigadier Druart de Lannoy et le préposé Liévin qui étaient accourus au bruit des détonations.

Ils eurent bientôt rejoint les trois voitures de fraudeurs sur la route d'Hem. C'est alors qu'une véritable lutte de vitesse s'engagea entre les douaniers et les fraudeurs.

Les fraudeurs dont les chevaux étaient attelés de harnais blindés et impénétrables aux balles, essuyèrent une véritable pluie de balles, mais peu parvenaient jusqu'à eux et la complète armure des coursiers, qui n'avaient guère que le cou découvert, les mettait également à l'abri des projectiles.

Les fraudeurs, d'ailleurs, chaque fois qu'ils se sentaient serrés de trop près, ne manquaient d'user de tous les moyens de défense qu'ils ont toujours coutume d'employer en pareil cas. Ils jetaient par poignées du poivre à la figure de leurs poursuivants et les coups de bâton pleuvaient dru.

Un poids en fer fixé à une solide ficelle était également lancée par les fraudeurs et une longue gaule en frêne armée d'un bout en fer était dans leurs mains une arme terrible contre leurs agresseurs.

Le préposé Lequin qui déjà saisissait l'un des chevaux par la bride reçut sur le bras un coup de cette massue et dut aussitôt lâcher prise. Le bâton se brisa sous la violence du coup, mais le bras du brave douanier n'était pas cassé.

La course n'en continuait pas moins échevelée, émouvante. Bientôt on arriva à Fives, mais les fraudeurs au lieu de suivre la rue de Lannoy, chemin qui eut pu leur devenir dangereux, égarèrent leurs chasseurs dans des rues détournées et arrivèrent ainsi à la porte Louis XIV par la rue de Belle-Vue.

Pendant que les deux premières voitures franchissaient les ponts-levis, le cheval de la troisième faisait un écart et tombait de fatigue. Les deux fraudeurs qui la montaient en profitaient pour s'enfuir dans les remparts.

Au même instant arrivaient les douaniers. Les brigadiers Druart et Lebas s'emparaient du véhicule et de sa charge. Il était six heures et demie.

Sans perdre de temps, les deux préposés Delourme et Liévin remontaient en voiture et continuaient la chasse.

Après avoir franchi le boulevard des Ecoles, la rue de Maubeuge, ils passèrent la porte de Valenciennes, puis successivement arrivèrent à Lezennes, les Quatre-Cantons et enfin au passage à niveau de Lesquin. Ils purent arriver à mettre le revolver sous le nez des deux fraudeurs, qui leur répondaient : « Si vous avancez encore, nous allons vous prendre, nous sommes dans un pays ami ». Néanmoins, les deux braves douaniers tinrent bon jusqu'au bout, *tout en sachant que leurs revolvers n'étaient plus chargés, ayant épuisé toutes leurs munitions.*

Devant cette ferme attitude, les fraudeurs prirent la fuite; il était alors environ sept heures, la troisième voiture était déjà disparue.

Les douaniers rebroussèrent chemin et ramenèrent au poste de Fives leur butin où les attendaient leurs camarades.

Les voitures furent vidées et on y trouva renfermés environ 1,040 kilogrammes de tabac de Moravie, une boîte de 100 cigares et environ 4 kilogrammes de tabac en poudre représentant une valeur de 15,000 fr. non compris les deux voitures et les deux chevaux.

On remarqua sur les deux voitures quantité de trous de balles de revolver, de même que sur les harnais, mais, comme nous le disons plus haut, ces balles n'ont produit aucun effet, les harnais étant blindés et fortement doublés de cuir et de crin. Les lances des douaniers étaient tordues et cassées.

Le cheval et la voiture qui ont été réquisitionnés à Lannoy appartiennent à M. Savary, marchand d'allumettes à Roubaix.

La vaillante bête qui a fourni en si peu de temps une course d'une vingtaine de kilomètres à une allure désordonnée n'était attelée que d'un côté. Au cabaret, son maître avait enlevé un trait par précaution et les douaniers, dans leur empressement, ne s'en étaient pas aperçus.

L'un des deux chevaux arrêtés a reçu deux balles dans le cou et un coup de lance à un pied de devant.

Singulière circonstance : pendant que les douaniers déchargeaient leurs voitures sous la marquise du poste de douane de Fives, un audacieux filou, Adolphe Hottebart, charbonnier, rue Paul-Bert, 22, est monté dans la voiture des douaniers et est parti à fond de train dans la direction de la place Philadelphie où il a remisé cheval et voiture chez un marchand de charbon, un sieur Prens.

Le douanier Dufour, qui avait vu le coup, s'est mis à la poursuite du voleur qui prétendait que la voiture lui appartenait.

La police prévenue par la douane est venue l'arrêter et l'a conduit au poste de la permanence.

Hem. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal d'Hem se réunira, dimanche, à 11 heures 1/2, et procédera à l'installation des quatre nouveaux conseillers élus et à la nomination du 3e adjoint.

— *L'Harmonie municipale*, dont le chef est M. Lauridan, a fêté la Sainte-Cécile dimanche 9 décembre, en assistant à la messe de dix heures. La fête était rehaussée par la présence de la chorale Saint-Eubert, de Lille. La messe de Dumont a été exécutée irréprochablement. Lundi, un banquet de 80 couverts réunissait les membres honoraires et les musiciens. A l'issue du banquet a eu lieu un concert improvisé.

L'horaire du voyageur. — *Service d'hiver.* En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 0 fr. 15.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,40** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	